



SARL - RÉDUCTION DU CAPITAL SOCIAL MOTIVÉE PAR DES PERTES

NB : Dépôt du dossier pour une formalité modificative au Registre du Commerce et des Sociétés

Il est précisé que le dossier complet permettant la formalité modificative de l'entreprise au RCS doit être déposé :

- soit au Centre de Formalités des Entreprises (CFE) compétent
- soit directement au greffe du tribunal de commerce, en application de l'article R123-5 du Code de commerce (procédure dite de "l'article 3" du décret n° 96-650 du 19 juillet 1996)

Les démarches à accomplir avant modification du dossier

- Tenir une Assemblée Générale des associés
- Publier un avis de modification dans un journal habilité à recevoir des annonces légales

Les documents à joindre au dossier de modification

Actes à produire

- un exemplaire du Procès-verbal d'assemblée générale ayant décidé la réduction du capital social certifié conforme par le gérant ou par toute personne habilitée par les textes régissant la SARL
- un exemplaire de statuts mis à jour, certifié conforme par le gérant ou par toute personne habilitée par les textes régissant la SARL

Pièces justificatives à joindre au dossier

- un formulaire M2 dûment rempli et signé
- un pouvoir du gérant s'il n'a pas signé le formulaire M2
- une copie de l'attestation de parution de l'avis de modification

Coût

- Joindre à la formalité un règlement de 192.01 € (comprenant 13,93 € de coût de dépôt d'actes).
- Le règlement doit être établi à l'ordre du greffe du tribunal de commerce de Nantes.

Répartition du montant exigé pour cette formalité

| Emoluments du Greffe (HT) | Frais postaux | TVA | INPI | BODACC | Tarif (TTC) |
|---------------------------|---------------|--------|-------|--------|-------------|
| 46,82 € | 0 € | 9,36 € | 5,9 € | 116 € | 178,08 € |

Greffe : émoluments fixés par arrêté du 27 février 2018 du ministre de l'économie et des finances et du ministre de la justice

INPI : Institut National de la Propriété Industrielle (somme reversée par le greffe)

BODACC : Bulletin Officiel des Annonces Civiles et Commerciales (somme reversée par le greffe)



Vous pouvez préparer votre dossier d'immatriculation en ligne en cliquant ici

Accès libre